

PREFET DE LA HAUTE-VIENNE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement
Société CHIMIREC DELVERT

Exploitation d'un nouveau centre de transit, tri et regroupement de déchets
Commune d'ORADOUR SUR GLANE

La société CHIMIREC DELVERT dont le siège social est situé ZI de la Viaube – 86130 JAUNAY-MARIGNY - a déposé le 6 février 2019, et complété les 17 avril 2019 et 16 juin 2019, une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un centre de transit, tri et regroupement de déchets sur la zone artisanale du Puy Gaillard, lieu-dit « Gatevie », commune d'ORADOUR SUR GLANE.

À cet effet, le projet est classable sous les rubriques n° 2718-1, 3550 et 3510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement - régime de l'autorisation conformément au tableau ci-dessous :

Rubriques	Désignation des activités	Installations correspondantes sur le site	Régime de classement	Rayon d'affichage
2718-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t ou la quantité de substances dangereuses ou de mélanges dangereux, mentionnés à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges.	Stockage des déchets vrac : - Total déchets vrac dangereux : 430,5 t Stockage de déchets conditionnés : - Total déchets conditionnés dangereux : 116, 1 t Soit une quantité totale de : 546,5 tonnes	Autorisation	2 km
3550	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte.	Stockage des déchets vrac : - Total déchets vrac dangereux : 430,5 t Stockage de déchets conditionnés : - Total déchets conditionnés dangereux : 123, 6 t Soit une quantité totale de : 554,1 tonnes	Autorisation	3 km

Il est également classable sous la rubrique 2.1.5.0-1 de la nomenclature loi sur l'eau – régime de la déclaration.

OUVERTURE D'ENQUETE – DUREE

Sur la demande d'autorisation environnementale formulée par la directrice de la société CHIMIREC DELVERT, le préfet de la Haute-Vienne a prescrit par arrêté DL/BPEUP n° 2019/118 du 16 septembre 2019, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du **mardi 15 octobre 2019 à partir de 9 h 00 au samedi 16 novembre 2019 jusqu'à 12 h 00**, pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et leur résumé non technique, l'adresse Internet sur laquelle est publiée l'information relative à l'absence d'observations par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) émises dans le délai de l'Autorité environnementale, l'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE », « avis et dossier d'enquêtes publiques et observations du public » et sur la plateforme dédiée aux projets soumis à étude d'impact : www.projets-environnement.gouv.fr

- sur support papier en mairie d'ORADOUR SUR GLANE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 14 h 00 à 17 h 00, du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,

- sur un poste informatique, en mairie d'ORADOUR SUR GLANE aux jours et heures indiquées ci-dessus et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir préalablement à la visite le bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP) par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00).

Ce dossier pourra, en cours d'enquête, et à la demande du commissaire enquêteur être complété par le maître d'ouvrage par des documents qu'il juge utiles à la bonne information du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : **pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr** (objet : enquête publique ICPE CHIMIREC DELVERT) ; elles seront transmises au commissaire enquêteur et seront consultables dans les meilleurs délais sur le site Internet de la préfecture susmentionné ;
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie d'ORADOUR SUR GLANE ;
- par correspondance à la mairie d'ORADOUR SUR GLANE – 1 place du Général de Gaulle – 8750 ORADOUR SUR GLANE - à l'attention du commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues le premier jour d'enquête avant 9 h 00 et le dernier jour d'enquête après 12 h 00 ne seront pas prises en compte.

Ces observations et propositions sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

M. René TIBOGUE, officier de l'armée de terre, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du président du tribunal administratif du 5 septembre 2019. En cas d'empêchement de sa part un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé par le président du tribunal administratif après interruption de l'enquête. Il recevra les observations et propositions du public à la mairie d'ORADOUR SUR GLANE les :

Mardi 15 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00	Mercredi 23 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00	Jeudi 31 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00	Samedi 9 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00	Samedi 16 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
--	--	--	---	--

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Tout renseignement sur le projet peut être demandé auprès de Mme Nadine MULLER, directrice de la société CHIMIREC DELVERT : nadine.muller@chimirec.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir auprès du préfet communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le présent avis sera affiché, sauf impossibilité matérielle, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par son responsable, dans les communes concernées par le rayon d'affichage : ORADOUR SUR GLANE, SAINT VICTURNIEN, VEYRAC, PEYRILHAC et CIEUX et publié sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr Rubriques « politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « ICPE »).

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Ses rapport et conclusions seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'ORADOUR SUR GLANE, à la préfecture de la Haute-Vienne, et sur son site Internet à l'adresse précitée.

DECISION AU TERME DE L'ENQUETE – AUTORITE COMPETENTE

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, et un agrément pour le regroupement des huiles usagées, soit par un arrêté de refus.